



## Le droit de réclamer plus d'1 mois de caution

Par **peche**, le **10/11/2008** à **21:50**

je dois refaire un bail a compter du 1.12.2008 j'aimerais savoir si je peux prendre 2 mois de caution : 900E, car le loyer est de 450E et je pense que 1 mois de caution sera trop faible si le locataire fait des dégâts comment peut-on se faire indemniser les frais si il n'y a pas assez de caution ou existe t-il d'autres garanties que l'on peut réclamer au locataire .l'ami de cette locataire veut se porter caution solidaire faut-il faire un bail spécial merci

Par **jeetendra**, le **11/11/2008** à **10:15**

bonjour, appelez l'agence départemental pour l'information des locataires de la où vous habitez (adil), cordialement